

Commune de SAINTINES

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 septembre 2020

Date de convocation : 21 août 2020

Le trois septembre deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saintines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines.

En exercice : 15 membres

Présents (12) dans l'ordre du tableau : DESMOULINS Jean-Pierre, COPIGNY Jeanine, ANDRÉ Sébastien, DEBRAY Delphine, RIBOULEAU Geneviève, THIEUX Didier, FERRET Isabel, ALVES Corinne, GOESSENS Philippe, CONNELL Sandrine, LEDUC Jessica, VALLE Jonathan.

Absents (3) : M. DUQUENNE Julien, M. GAROFALO Marco, M. PERDU Fabien, excusés.

Ont donné procuration (3) : M. DUQUENNE Julien donne pouvoir à M. DESMOULINS Jean-Pierre, M. PERDU Fabien à M. GOESSENS Philippe, M. GAROFALO Marco à Mme COPIGNY Jeanine.

Votants : 15

Election d'un secrétaire de séance :

Madame RIBOULEAU Geneviève est élue secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du 25 juin 2020.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

0. Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

- Signature d'un devis avec la société AEM-ELEC concernant la réhabilitation électrique du Presbytère pour un montant de 9 662,80 € HT.

- Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un agent indisponible en congé de maternité (ARTICLE 3-1 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE) du 24/08/2020 au 23/11/2020.

1. Fonds de concours de l'ARC aux communes de moins de 2 000 habitants projets d'investissement 2020.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- DECIDE d'inscrire au programme 2020 du fonds de concours de l'ARC, les programmes suivants :

Communes	Investissements 2020	Montant H.T.	Subventions attendues	A.R.C.	Charge HT Commune
SAINTINES	Réhabilitation électrique du Presbytère	9 662.80 €	- €	4 800.00 €	4 862.80 €
SAINTINES	Marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la salle intercommunale muti activités	155 000.00 €	- €	25 200.00 €	129 800.00 €
	TOTAL	164 662.80 €	- €	30 000.00 €	134 662.80 €

2. Avis du Conseil sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs (I.R.L.) pour 2020.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- Donne un avis FAVORABLE sur le taux de progression 2020 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à 0,90 %.

3. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **PROCEDE au retrait** de la délibération n°15/06/20-03 du 15 juin 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **PROCEDE à l'élection** des membres de la Commission d'Appel d'Offres et sont ainsi élus les membres ainsi qu'il suit :

Président : Le Maire

Titulaires

- COPIGNY Jeanine
- PERDU Fabien
- ANDRÉ Sébastien

Suppléants

- THIEUX Didier
- VALLE Jonathan
- DUQUENNE Julien

4. Décision modificative n°1 au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **DECIDE de procéder** aux modifications budgétaires suivantes :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	93 179.57 €	93 179.57 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €	93 179.57 €	93 179.57 €
10223/10	0.00 €	0.00 €	93 179.57 €	93 179.57 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	32 500.00 €	0.00 €	93 179.57 €	125 679.57 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	32 500.00 €	0.00 €	93 179.57 €	125 679.57 €
10226/10	2 500.00 €	0.00 €	93 179.57 €	95 679.57 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 310 600.00 €	0.00 €	93 179.57 €	1 403 779.57 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 310 600.00 €	0.00 €	93 179.57 €	1 403 779.57 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	960 246.32 €	0.00 €	0.00 €	960 246.32 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	960 246.32 €	0.00 €	0.00 €	960 246.32 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

5. Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France, au titre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET), concernant la construction d'une salle intercommunale multi activités.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Hauts-de-France, au titre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) au taux le plus élevé possible pour le financement du projet de salle intercommunale multi activités, dont le coût est estimé à 2 519 843,02 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention, à déposer le dossier complet auprès de la Région Hauts-de-France et à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

6. Attributions des subventions aux associations pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Sauf pour la subvention accordée à EPSOVAL, à la majorité, 12 voix POUR, 3 abstentions de Mme COPIGNY Jeanine et Mme RIBOULEAU Geneviève, Présidente et Trésorière Adjointe de l'association qui ne prennent pas part au débat et au vote et décompte du pouvoir de M. GAROFALO à Mme COPIGNY.

- **FIXE** les subventions pour 2020 ainsi qu'il suit :

Associations	Pour mémoire 2019	Proposition 2020	Voté 2020
Association des Anciens Combattants de Verberie (ACPG)	160 €	160 €	160 €
Association des Anciens Allumettiers	100 €	100 €	100 €
Association des Anciens Combattants de B St P(UMRAC)	100 €	100 €	100 €
Ecole de Musique de Verberie	400 €	400 €	400 €
ESPOVAL	1 073 €	1 094 €	1 094 €
Groupement des chasseurs de Saintines	100 €	100 €	100 €
Musique en Herbe	150 €	150 €	150 €
Office des sports de l'ARC (OSARC)	100 €	100 €	100 €
Radio Valois Multien (RVM)	100 €	100 €	100 €
TOTAL		2 304 €	2 304 €

- **DECIDE** que les subventions sont versées en priorité aux associations de SAINTINES, ou celles qui œuvrent pour proposer des manifestations pour la commune ;
- **DECIDE de ne pas retenir les clubs sportifs extérieurs à la commune ;**
- **DIT** qu'un mandat à l'article 6574 en dépense de fonctionnement sera effectué.

7. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de Saintines.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Après lecture du projet de règlement intérieur, qui a été notifié aux conseillers municipaux avec la convocation,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal qui entrera en vigueur dès la prochaine séance du Conseil Municipal.

Questions et informations diverses :

- Adhésion à Panneau Pocket pour 230 € TTC/an.
- Elagage et abattage d'arbres par la société JCL pour 2 300 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.